



## Editorial

Un numéro "0", c'est l'exercice très difficile du lancement d'un document périodique d'informations à destination de nos adhérents.

C'est aussi indiquer d'emblée notre intention de poursuivre l'édition de cette publication qui **vous** est destinée.

**Votre Service** et ses dirigeants ont décidé d'obtenir une certification ISO 9001 version 2000, aboutissement de notre démarche qualité et symbole de notre souci permanent d'apporter un service toujours meilleur à nos clients.

Une **meilleure communication**, c'est le thème fort qui est ressorti de l'audit satisfaction client que nous avons fait réaliser par une société spécialisée auprès d'un échantillon de 650 entreprises.

Notre premier engagement, c'est d'être à votre écoute pour mieux communiquer.

Ces colonnes sont les vôtres. Vous pouvez, vous devez peut-être vous y exprimer, en tout cas, nous l'attendons.

L'équipe médicale d'ADESTI vous apportera régulièrement informations, conseils, orientations destinées à faciliter votre tâche en matière de santé au travail de vos salariés.

Dans ce numéro "0", vous trouverez un compte rendu de notre Assemblée Générale du 11 septembre dernier. Ce document sera aussi pour nous l'occasion de vous apporter toutes les informations juridiques et réglementaires dont vous pouvez avoir besoin.

Nous espérons qu'il vous donnera toute satisfaction et sommes à votre écoute pour l'améliorer.

Patrick MORON, Directeur

## Votre Assemblée Générale Annuelle



### L'Activité Médicale en 2002

#### Nos équipes de Santé au Travail

Les 35 médecins et 24 secrétaires médicales de l'association exercent leur activité dans 14 cabinets de consultation et 8 Unités médicales mobiles. Les médecins travaillent également dans 35 cabinets d'entreprise avec 23 infirmières d'entreprise.

#### Une clientèle très diversifiée, où prédominent les TPE.

Nos 5433 clients emploient 66 209 salariés. 78% d'entre eux ont de 1 à 10 salariés. En outre, 4100 salariés de collectivités locales et 3485 salariés intérimaires ont été pris en charge.

#### Un salarié sur quatre nécessite une Surveillance Médicale Particulière.

Travail sur écran, Travail de nuit ou en horaires alternants, Risques biologiques, Benzène, Peinture par pulvérisation, Amiante, Silice, Plomb, Radiations ionisantes, Travaux dans les égouts... : la liste des risques imposant une attention particulière est longue. Les médecins disposent de plus de temps pour les salariés exposés à ces risques, compte tenu d'examen plus fréquents ou renforcés et des actions particulières à mener dans l'entreprise (Une heure par mois pour 10 salariés). Les plus fréquents sont le Travail sur écran, le bruit, le Travail de nuit et en horaires alternants, respectivement 13, 8 et 3% de l'ensemble des salariés.

#### Les autres salariés ne courent-ils aucun risque professionnel ?

Les risques que nous venons de citer sont expressément prévus par la réglementation. Les médecins ont par ailleurs une mission de veille sanitaire à remplir en ce qui concerne les risques émergents qui, potentiellement, concernent beaucoup de monde, par exemple risque chimique (substances cancérigènes), stress, violence au travail. En outre, 9% des salariés surveillés exécutent des tâches de manutention, d'où un risque important de lombalgie ; 5% sont exposés au risque routier ...

#### Présents en milieu de travail

« Afin de remplir sa mission de prévention de toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, le médecin mène **des actions en milieu de travail...** »

Au cours de l'année, 877 visites-conseil d'entreprises ont été effectuées, ainsi que 205 études de poste et 105 études météorologiques (bruit, éclairage .....). Les médecins ont participé à 364 CHSCT.

#### 65 725 examens médicaux

« Afin de remplir sa mission de prévention d'altération de la santé des travailleurs, le médecin mène des actions en milieu de travail, et **procède à des examens médicaux.** »

Les examens pratiqués à l'occasion de l'embauche représentent 19% du total, ceux lors de la reprise après maladie ou accident du travail 4,5%. Lors de ces consultations, 41725 examens complémentaires ont été réalisés (vue, audition, EFR...). Nous rappelons que la cotisation annuelle est forfaitaire, quel que soit le nombre de visites pour un salarié, et que 94% des examens complémentaires réalisés sont inclus dans la cotisation.

3% des examens médicaux donnent lieu à restrictions quant à l'aptitude au poste de travail, dont 1/3 pour le port de charges. L'inaptitude au poste de travail a été constatée pour 361 salariés.

#### Plus de 98 maladies professionnelles différentes

Les maladies occasionnées par le travail les plus fréquemment rencontrées sont les Troubles musculosquelettiques produits par les gestes répétitifs, et en premier lieu le Syndrome du canal carpien. Les maladies dues à une exposition ancienne à l'amiante sont particulièrement fréquentes dans la région : ce sont les plaques pleurales, l'asbestose, le cancer du poumon et de la plèvre. Eczémas allergiques, surdités dues au bruit, hernies discales, asthme à la farine, syndrome dépressif, tuberculose..., viennent ensuite.

Le chiffre d'affaires est en progression de 6 % sur l'année précédente.

Les principales évolutions des charges de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

♦ les fournitures et services extérieurs en augmentation en raison :

- du changement de notre raison sociale de SMTI en ADESTI,

- du " document unique " pour lequel Adesti a réalisé un important travail d'information en direction de tous les adhérents.

♦ les locations immobilières et charges afférentes en augmentation également :

- ouverture de deux nouveaux cabinets médicaux, l'un à Mont Saint Aignan, Parc de la Vatine, en tout début d'année, et le second boulevard de la Marne à Rouen en octobre dernier,

- nouveau siège social depuis le 16 janvier 2002.

♦ les crédits-baux liés aux deux nouvelles Unités Médicales Mobiles, livrées fin 2001, partiellement compensés par la fin de crédits antérieurs.

♦ les impôts et taxes augmentent de 3,77%.

♦ les frais de personnel - salaires et charges - varient de + 525 800 € pour s'établir à 4 036 350 €, soit plus de 76 % du chiffre d'affaires.

♦ les produits et charges de gestion courante, sont stables.

♦ la dotation aux amortissements augmente sensiblement, notamment à cause du renouvellement d'une part importante du matériel informatique.

Le bon résultat d'exploitation permet de remonter le niveau du total des fonds propres.

Il va sans dire que les efforts doivent être poursuivis, et que l'efficacité de la gestion des moyens et des ressources doit se maintenir afin d'atteindre une régularité de résultats positifs dans le temps.

L'exercice 2003, déjà largement entamé, doit être, de ce point de vue, celui de la confirmation du redressement.

L'assemblée, appelée à se prononcer sur le rapport financier, émet un vote favorable, et confirme, en votant la 3<sup>ème</sup> résolution, les niveaux de cotisations proposés par le Conseil d'Administration, soit :

Centre fixe : 55,92 €

Centres annexes : 61,20 €

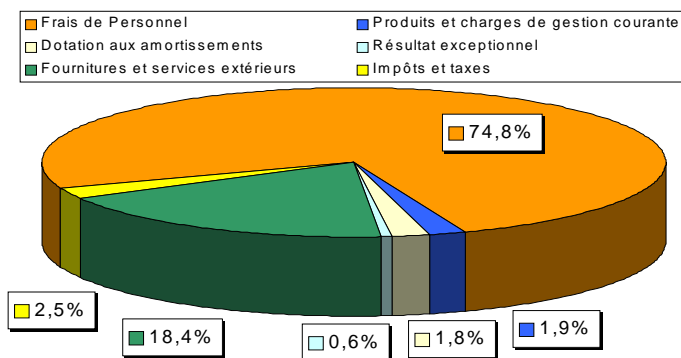
Centre mobile : 70,40 €

Centre d'entreprise, avec secrétariat : 52,80 €

Centre d'entreprise, sans secrétariat : 51,76 €

Ces valeurs s'entendent par salarié et par an et sont modulées selon les risques identifiés dans l'entreprise, quel que soit le nombre d'examen médicaux cliniques pratiqués par le médecin pour chaque salarié, et intègrent les activités du médecin en milieu de travail.

Jean-Marie LECOEUR , Directeur Administratif



**Retrouvez cette lettre d'information sur notre site Internet :**  
[www.adeستي.net](http://www.adeستي.net)



**Notre invité, le Professeur agrégé J.F. Caillard, ancien Président de la Commission internationale de la santé au travail, a brossé pour nous un tableau des enjeux et perspectives de la Santé au travail.**

**Nous vivons une situation de crise:** crise de confiance due à la crise de l'amiante qui a été un formidable révélateur des carences de notre système de prévention des risques professionnels d'abord. Crise démographique ensuite : il manque 700 médecins du travail, et nous ne les aurons pas demain.

**Le monde du travail et le contexte ont changé:** exacerbation de la compétition, client et actionnaire : nouveaux partenaires, accroissement de la responsabilité individuelle et solitude, extraordinaire pression du temps, complexification, gestion à court terme, croissance des dépenses de santé. Les besoins en services de santé ne font que croître : besoin de confiance, besoin de fiabilité, besoin de formation/information.

**L'avenir doit s'écrire, avec responsabilité et éthique, dans la mise en œuvre de la pluridisciplinarité** qui est dorénavant incontournable : structurer les Services de santé au travail en plateaux de compétences et faire des démarches de projet. Il faut aussi travailler au remplacement du paiement à l'acte par un règlement à la prestation globale, et rechercher des financements additionnels.

Activité médicale 2002, suite de la page 1

**Travailler ensemble : la pluridisciplinarité**

Le dispositif de Santé au travail comprend, outre la surveillance médicale liée aux risques et les actions en milieu de travail menées par tous les médecins, des actions concertées. Elles associent médecins du travail, préventeurs de la CRAM, épidémiologistes du CHU, psychologues..., notamment sur des problèmes complexes comme les substances cancérigènes, les accidents par exposition au sang, le stress.

**Perspectives**

2002 a été une année de forte implication de l'association dans l'information et le conseil sur l'évaluation des risques et le «Document unique». Cette action va se poursuivre avec, pour 2003-2004, **une priorité: communiquer avec vous.**

Dr Patrick TEISSEDE, Médecin Coordonnateur

## DOCUMENT UNIQUE

Si vous n'avez pas encore réalisé la démarche d'évaluation des risques et la rédaction du Document Unique rendus obligatoires par le décret du 05 novembre 2001, nous vous invitons à reprendre le dossier de réalisation pratique de l'évaluation des risques que nous vous avons fait parvenir l'an dernier. Nous sommes à votre disposition pour vous fournir les documents complémentaires nécessaires ou vous renseigner.

### De quoi s'agit-il ?

- ♦ Faire l'inventaire des risques : identifier les dangers, analyser les conditions d'exposition du personnel et donc déterminer les risques de survenue d'un dommage à la santé.
- ♦ Transcrire les résultats dans un document unique, assurant commodité, cohérence et traçabilité.
- ♦ Ce document doit être mis à jour chaque année, et servir de base à un plan d'actions visant à réduire les risques.

### Les risques concernés

Tous les risques sont concernés. Votre médecin du travail peut vous aider à les déterminer.

### Vos interlocuteurs

- ♦ pour obtenir les fiches manquantes et exemplaires supplémentaires,
  - Tél : 02 35 07 95 10
  - Fax : 02 35 89 23 52
  - E.mail : risques@adesti.net
- ♦ Conseils, aide à la demande d'évaluation
  - Votre médecin du travail
  - Intervenant en prévention des risques professionnels

## Prévention des risques professionnels

### Adesti améliore ses prestations :

Nous avons recruté un spécialiste en ergonomie et gestion des risques. Il interviendra, en collaboration avec les médecins du travail, à votre demande.

Ces prestations sont incluses dans votre cotisation annuelle, sauf les interventions longues et les formations qui feront l'objet d'un contrat spécifique :

#### Interventions courtes :

- ♦ Diagnostics + plans de prévention des risques
- ♦ Etudes métrologiques : bruit, éclairage...
- ♦ Etudes de postes

#### Interventions ergonomiques longues :

- ♦ Réaménagement de postes
- ♦ Conception de postes, de nouvelle organisation, de chaîne de production...

#### Document unique :

- ♦ Aide à la mise en place et aux mises à jour
- ♦ Suivi des démarches de prévention

#### Formation(s) / sensibilisation(s) aux risques professionnels

**Intervenant :** Guillaume Maury

#### Cursus :

- Diplôme Universitaire de Gestion des risques industriels
- Maîtrise de Sciences et Techniques : Ergonomie, physiologie du travail, physiologie appliquée



#### Contacts :

Téléphone : 02-35-07-95-26  
Téléphone portable : 06-70-60-67-90  
E-mail : guillaume.maury.adesti@wanadoo.fr

**N'hésitez pas à l'appeler pour tout renseignement complémentaire**

## Questions de la salle

**Monsieur Patrick MORON a répondu aux questions des adhérents présents à notre Assemblée Générale. En voici quelques extraits :**

1. "Je n'ai pas reçu le document unique d'évaluation des risques professionnels." (Madame L., artisan à Rouen)
2. "Dans le Nord de notre département, nous avons du mal à obtenir des visites, surtout en été." (Monsieur X, à Eu)
3. "Le médecin de mon entreprise est absent depuis plusieurs mois. Comment faire pour répondre à nos demandes : CHSCT, plan de sécurité, étude de poste, ... ?" (Monsieur R., à Darnétal)

**PM :** Merci de nous le signaler car cela veut dire que vous êtes en attente de ce document qui, je me permets de le rappeler, a été adressé à tous nos adhérents en octobre 2002.

En effet, ADESTI a pris le parti d'alerter tous ses clients et de leur proposer l'assistance de ses médecins pour les aider à établir leur document unique. (Madame L. a, depuis, reçu un exemplaire du document).

**PM :** Comme toute entreprise, ADESTI a des salariés qui eux aussi bénéficient de congés payés.

Ajuster la demande de nos adhérents et le nombre de collaborateurs disponibles est un exercice difficile.

Chacun comprendra bien que nos médecins doivent être majoritairement en congés lorsque les entreprises elles-mêmes donnent à leur personnel des congés payés.

Cela n'est évidemment pas sans conséquence sur nos disponibilités.

**PM :** Pour être médecin, on n'en est pas moins Homme et soumis aux difficultés de santé comme tout un chacun.

Il serait simple de recruter un autre médecin en "remplacement".

Malheureusement il n'y a pas de médecins du travail disponibles et bien plus encore, il manque entre 700 à 800 médecins du travail au niveau national.

C'est donc avec les ressources internes d'ADESTI que votre problème sera réglé.

(La question posée par Monsieur R. a été réglée en date du 01 octobre 2003).

### Pour quoi faire ?

Quelques lettres de réclamation, d'encouragements, de remerciements : vous vous manifestez peu, nous avons donc décidé d'aller vers vous.

### Comment ?

414 chefs d'entreprise dont vous peut-être, soit 8% de nos adhérents, ont accepté de répondre à nos questions. Par souci d'objectivité, nous avons confié la réalisation de l'étude à FPC, société indépendante rouennaise spécialisée dans les sondages.

### Votre perception de la Santé au Travail en général, et d'Adesti en particulier

44% d'entre vous ont déjà rencontré leur médecin du travail, le plus souvent à son initiative (67% des cas). Quasiment tous (94%) les décideurs sont les interlocuteurs directs du médecin du travail. 1 décideur sur 3 connaît le nom de son médecin du travail (34%).

✂ Quelle est votre perception de la Santé au Travail ? parmi les 4 choix suivants, vous avez répondu :

- une obligation réglementaire ..... 44%
- une compétence professionnelle dans la prévention ..... 28%
- une activité partenaire pour l'entreprise ..... 14%
- une contrainte financière ..... 14%

✂ Faites-vous appel à votre médecin du travail dans les situations suivantes :

	oui	non	NSP
• évaluation des risques professionnels (document unique) .....	17%	81%	2%
• embauche d'un salarié .....	63%	31%	6%
• reprise du travail après arrêt de travail .....	39%	41%	20%
• reprise de travail après maternité.....	20%	36%	44%
• problème de santé lié à l'activité professionnelle .....	27%	44%	29%
• problème de santé non lié à l'activité professionnelle .....	13%	62%	25%
• avez-vous été confronté à une réserve d'aptitude ou inaptitude .....	28%	72%	

#### Adesti, ... en pratique = des prestations méconnues

♦ Si 62% des décideurs connaissent le système de facturation, 81% ne savent pas que si le médecin du travail examine 4 fois dans l'année le même salarié, sa cotisation ne changera pas.

### Connaissez-vous nos prestations ?

	oui	non	NSP
• étude des postes de travail.....	27%	71%	2%
• information sur les risques professionnels .....	48%	49%	3%
• conseil sur le « Document Unique » .....	40%	58%	2%
• analyse des accidents du travail.....	30%	68%	2%
• conseil sur les produits chimiques.....	19%	55%	26%
• reclassement des handicapés.....	18%	67%	15%
• examen d'un salarié sur demande .....	53%	44%	3%

A travers ce questionnaire, 80% des décideurs ont découvert des prestations qu'ils ignoraient.

La méthode de prise de rendez-vous pour les visites médicales paraît généralement satisfaisante (73%) aux décideurs interrogés, qui se chargent par ailleurs des rendez-vous dans 78% des cas.

#### En bref

✂ La Santé au Travail est estimée :

- très utile pour l'entreprise ..... 67%
- assez utile..... 25%
- peu utile ou inutile ..... 6%
- ne se prononcent pas ..... 2%

✂ Votre image d'Adesti est :

- très bonne ou plutôt bonne ..... 66%
- plutôt ou très mauvaise ..... 19%
- sans opinion..... 15%

✂ Vous estimez être informés sur le rôle de conseil de votre médecin du travail :

- insuffisamment..... 59%
- suffisamment ..... 37%
- sans opinion..... 4%



**Directeur de la publication :** Patrick MORON  
**Comité de rédaction :** Jean-Marie LECOEUR, Guillaume MAURY, Patrick MORON, Patrick TEISSEBRE  
**Conception, réalisation :** Gaëtan DUSSAUX, Isabelle LEFEBVRE  
**Impression :** MEDIAPRIM